

Projet déchetterie : Consultation du public

Ville de Janzé

Par arrêté, le préfet informe les habitants de JANZÉ, qu'une consultation du public va être ouverte sur la demande présentée par le SMICTOM Sud-Est, en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à l'exploitation de la déchetterie du Bois Teillay sur la commune de JANZÉ.

Le dossier est consultable du 10 août 2023 (9 h) au 11 septembre 2023 (17 h) :

En mairie, aux heures suivantes :

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- mardi de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h.

Sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine

À l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :

À la mairie de JANZÉ, aux heures indiquées ci-dessus, sur un registre ouvert à cet effet

À la préfecture d'Ille-et-Vilaine

- Par courrier au Bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 81 boulevard d'Armorique 35026 RENNES cédex 9
- Par voie électronique à l'adresse suivante : `pref-icpe-ep[]ille-et-vilaine [dot] gouv [dot] frdu="" public=""` (en précisant l'objet du courriel : « consultation du public - SMICTOM déchetterie Bois Teillay »).

À l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra au préfet avec l'ensemble du dossier et pièces annexées.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus.

Avis de consultation à télécharger

Fichier

[Téléchargez l'avis de consultation](#) (.pdf - 42.99 Ko)